

### Liste des participants

Enseignants : Marion LABEYRIE (CM2), Céline CYR (CM1-CM2), Hélène CORBI (CM1), Sophie MORA-DOUMEN (CM1), Colette BARRY (CM1), Margot TRUJILLANO (CE2), Christiane SOLANA (CE2), Magali ORTUNO (CE1-CE2), Muriel ALCRUDO (Ulis), Nadine ANQINE-CEREZA (CE1), Audrey BRADFER (CE1), Samantha ESTEBAN (CP), Alexandra QUIGNON-BURY (CP), Éric KÉHAL (directeur de l'école).

Représentants des parents :

**API** : Marie GUILHAMOULAT-LENFANT, Karine SOUFFEZ, Sabrina SI-HASSEN, Amandine CLET, Lydie DEJEAN, Charlotte BASTIE, Jennifer ROUDEZ, Benoît CAMREDON.

Représentants de la Mairie de Colomiers : Mme BOUBIDI (élue municipalité), Aurélie OBERT (directrice ALAE élémentaire)

DDEN (délégué départemental de l'Éducation Nationale) : Mme MULLER

Excusées : Mme MARROU (Inspectrice de l'Éducation Nationale), Karine FOURNIER (CP-CE1), Aline CARRIE (CM2)

### Calendrier des prochaines manifestations de l'année : dates à retenir

- 2e conseil d'école : **mardi 15 février 2022 - 18 heures.**
- 3e conseil d'école : **jeudi 16 juin 2022 – 18 heures**

## 1. Présentation des membres du conseil d'école, résultat des élections des représentants des parents

-Présentation du rôle du DDEN (délégué départemental de l'Éducation Nationale) : les DDEN sont bénévoles, nommés par le directeur académique de l'éducation nationale. Leur fonction est d'assurer un lien entre différents partenaires si nécessaire (école, municipalité, parents, services académiques) autour de différentes thématiques (hygiène, sécurité, restauration, transports, activités périscolaire, travaux, effectifs...).

Les fonctions plus en détail : <http://www.dden-fed.org/fonction-dden/quest-ce-quun-dden/>

-Élection des représentants des parents : 53 % de participation cette année (58% en 2020, 43% en 2019, 50% en 2018, 52% en 2017).

- 15 représentants élus pour l'API + 5 suppléants

- Rappel des attributions et du rôle du conseil d'école. L'ordre du jour est fixé par le directeur sur propositions éventuelles des parents élus, des enseignants, des représentants de la mairie. Il est dirigé par le directeur d'école. Il traite de questions sur le **fonctionnement général** de l'école. Le compte-rendu est diffusé en format numérique sur le blog de l'école, par mail, par papier si des familles en font la demande et sur le panneau d'affichage de l'école.

## 2. Fonctionnement de l'école

### ✓ **Bilan rentrée 2021 (effectifs, organisation pédagogique ...)**

319 élèves inscrits à ce jour répartis sur 15 classes (344 en 2020) : 2 CP, 1 CP-CE1, 2 CE1, 1 CE1-CE2, 2 CE2, 3 CM1, 1 CM1-CM1, 2 CM2, 1 ULIS.

Effectifs par niveau : 53 CP, 62 CE1, 59 CE2, 85 CM1, 60 CM2. Cette année, maintien du nombre de classes et 25 élèves de moins par rapport à la rentrée 2020. L'organisation est prévue fin juin, avec adaptation à la rentrée selon les départs et les arrivées de l'été. Il est prévu des arrivées d'élèves en cours d'année scolaire.

Les élèves d'Ulis sont pris en compte dans le total des élèves des classes depuis cette année pour calculer la moyenne/classe.

La commune met en place divers dispositifs pour favoriser la mixité des populations dans les écoles. Il n'y a pas de seuil strict du nombre d'élèves moyen par classe déclenchant une fermeture de classe, il n'y a que des seuils indicatifs et la prise en compte du profil de chaque école. C'est l'inspecteur d'académie qui met en place la carte scolaire chaque année (ouverture, fermeture de classe).

### ✓ **Rappel et vote du règlement intérieur**

Le directeur rappelle l'existence du règlement type départemental (disponible sur internet et à l'école). Après présentation du règlement intérieur de l'école, ce dernier est validé et adopté à l'unanimité en Conseil d'École. Il inclut la charte de la laïcité.

### ✓ **ULIS école (Mme ALCRUDO) :**

L'ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) accueille 13 élèves en situation de handicap avec PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation). Ils sont aussi inclus dans une classe de leur âge (pas forcément de leur niveau), sont comptabilisés dans les effectifs des classes depuis cette rentrée scolaire et peuvent être scolarisés à temps partiel (défini en fonction de chaque élève). L'inclusion dans les classes se passe très bien. Les élèves sont orientés par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) et c'est ensuite le directeur académique qui décide du secteur d'affectation en accord avec les familles. L'enseignant est assisté d'un Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) collectif. Quelques élèves ont une AESH individualisée. Certains enfants sont à temps partiel dans le dispositif, car ils sont sur une autre structure d'accueil. Le but est de proposer un travail individualisé adapté aux possibilités des élèves, en inclusion dans des classes traditionnelles et/ou au sein de l'ULIS. Des soins sont compris sur le temps scolaire et/ou dans d'autres structures adaptées extérieures à l'école. Le dispositif est très évolutif dans la

scolarité de l'enfant : les temps d'inclusion peuvent être adaptés selon les progrès des enfants, jusqu'à la sortie du dispositif.

Il n'y a pas de sectorisation concernant le dispositif. L'ULIS accueille des enfants de tous les secteurs selon les places disponibles.

À ce jour, nous avons 13 AESH sur l'école et 30 élèves avec un projet personnel de scolarité.

Sur la ville de Colomiers, il existe 3 dispositifs Ulis école (écoles élémentaires Lamartine, G.SAND et Alain SAVARY), 3 ULIS collège (Jean JAURES, Léon BLUM et Victor HUGO) et 1 Uli lycée (Lycée professionnel Eugène MONTEL).

#### ✓ **L'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)**

Les APC ont lieu le mardi et le jeudi (30 min de 11h30 à 12h). Cette activité n'étant pas obligatoire, les parents ont le choix de l'accepter sur proposition des enseignants. En APC, les élèves travaillent autour de la langue française écrite et orale sur des compétences du socle commun en mathématiques et français, sur de la méthodologie, ou sur un axe du projet d'école en groupes restreints.

#### ✓ **Bilan coopérative scolaire 2020-2021 (Mme BARRY)**

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE. Un mandataire est nommé dans chaque école (Aline CARRIE à Alain Savary, aidée de Colette BARRY). Les comptes de la coopérative scolaire sont contrôlés et validés chaque année par l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École).

En début de l'année 2021-2022, la coopérative a un fonds de roulement de 5500 €, un peu moins que les autres années, car il n'y a pas eu de fête d'école l'année dernière. Cette somme permet d'avancer l'argent pour les réservations des différents projets.

L'année dernière, beaucoup de sorties organisées ont été aidées par la coopérative : 17500 € de frais de sortie pour l'année 2020-2021 (dont 30% pour le transport).

- *Bénéfices* : fête de l'école : 0.€ (covid) ; photos scolaires : 1700 € de bénéfice ; vente de gâteaux : 0.€ (covid), vente des calendriers : 1300 € de bénéfice. Vente de chocolats (API) : 100€.

- *Subventions obtenues pour aider les projets des classes de sorties scolaires sur la journée de la part de la mairie de Colomiers* : 1165 €.

*Cette année, les dons des parents représentent une moyenne de 11 € par élève (9.74 €/élève en 2020, 11€ en 2019).*

Dépenses pour 2020-2021 : elles ont servi au financement de différentes sorties et projets des classes qui ont eu lieu. En raison de la Covid, il n'y a pas eu de classes avec nuitées, remplacées par des sorties à la journée.

Action des calendriers : l'action est renouvelée cette année sur le thème du jardin : « Tous au jardin ». Une commande de 750 calendriers est prévue, une vente sur le marché est en projet avec les représentants des parents.

### **3. Activités périscolaires (Mme OBERT)**

#### ✓ **ALAE : fonctionnement, projets et activités en cours, coordination et projets en lien avec l'école**

L'alae est constituée d'une équipe de 16 animateurs et de 2 personnels de direction, soit un taux d'encadrement de 1 animateur pour 17 enfants (le taux règlementaire est de 1 pour 18). 50% ont le diplôme d'animation BAFA, 25% sont en cours de formation BAFA, 25% ne sont pas diplômés.

- **Fonctionnement** : les enfants sont séparés en 3 groupes homogènes d'une centaine d'enfants (identiques à ceux de l'école) : CP/CE1, CE2, CM1/CM2, jusqu'aux vacances scolaires d'automne. Un allègement est prévu en novembre avec 2 groupes : un groupe cycle 2 et un groupe cycle 3, en accord avec le nouveau protocole sanitaire et le fonctionnement de l'école.

**Pour la cantine**, il y aura 2 groupes avec 3 passages au self. 280 enfants sont accueillis en moyenne. Le réfectoire a été réparti par zone de couleur, une classe par zone, placement libre dans la zone.

**Le temps de goûter** se passe dans chaque classe et dure 15 min. Pour la rentrée, l'allongement du temps de goûter dans les classes est prévu.

**L'espace devoirs** : un allègement du protocole sanitaire est désormais possible. L'organisation va être modifiée, ce qui permettra des amplitudes horaires plus importantes pour chaque niveau.

L'espace devoirs est toujours prévu dans les classes. L'inscription se fait à la demande de l'enfant. On ne pourra pas proposer d'espace devoirs en autonomie pour les plus grands. Le choix de la municipalité est de mettre à disposition un espace devoir/école encadré par un enseignant volontaire et le dispositif Clas (accompagnement à la scolarité) dans chaque maison citoyenne.

- **Projets communs ALAE/ école** : comme à chaque rentrée, un temps d'échange entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante a permis l'élaboration des règles de vie en partenariat avec les enseignants de chaque classe, la création d'outils communs pour que le transfert de responsabilité entre l'école et l'ALAE soit le plus cohérent possible.

Cette année, il y a un projet prévu de Break dance entre l'ALAE et des classes dans le cadre du PEDT (la commission aura lieu le 16 novembre), un projet sur le jardinage en lien avec plusieurs classes de l'école. L'ALAE souhaiterait mettre en place en collaboration avec la restauration scolaire une table de tri des déchets dans le réfectoire de l'entrée au dessert ; le compost servirait pour le carré potager de l'école. Le projet est en attente de validation.

## Projets ALAE :

- Projet de décoration des ronds-points de la commune : 18 sapins seront exposés sur le rond-point du centre avec des décorations réalisées par chaque alae de la ville.
- Journée des droits de l'enfant du 22 au 28 novembre en partenariat avec la maison citoyenne et tout le territoire (alae et écoles maternelles et élémentaires A.SAVARY et G.SAND). Le but est de créer une exposition dont la restitution est prévue à la maison citoyenne de la Naspe, et d'organiser une tombola dont les profits iront à l'UNICEF.
- Projets avec les ALAE de la ville autour de rencontres sportives dans le cadre du Label Terres de Jeux (JO 2024) sur la pause méridienne.
- Le projet journal télé sera reconduit cette année pour une communication différente. Le but est de produire un journal télé par période.
- Le règlement intérieur des ALAE : le document est disponible et sera transmis aux familles : <https://api-colomiers.com/alainsavary/2021/10/reglement-interieur-alae/>

*Question des parents sur l'organisation du self* : Mme OBERT explique que l'enfant prend les différents plats proposés ; il lui est demandé de goûter à tout et dans l'idéal au moins à deux éléments du plateau. Il y a possibilité de se resservir en fruits et légumes. Chaque animateur accompagne sa classe de référence pendant le repas. Les animateurs mangent avant le service des élèves. La quantité de gaspillage dépend du menu du jour ; nous pourrions plus la quantifier quand il y aura la pesée des déchets.

## 4. Hygiène et sécurité

### ✓ **Présentation des exercices sécurité de mise en sûreté (PPMS) et d'incendie**

- **Exercice incendie** : à minima deux fois par an. Le premier est réalisé en début d'année scolaire (effectué le 21 septembre 2021), le deuxième courant avril-mai 2022.
- **PPMS** : exercices de mise en sécurité réalisés à minima deux fois par an. Le premier aura lieu en période 1 ou 2 (intrusion et mise à l'abri dans l'école), le deuxième se déroulera courant mars avril 2022.

Il existe cinq types de risques potentiels sur le groupe scolaire : risques météorologiques, accidents chimiques, nucléaires, inondations, intrusion.

Rappel : le fait de venir à l'école en cas de confinement n'aide pas au bon déroulement des choses. Le rapport de l'exercice est systématiquement transmis à la Mairie et à l'Inspection académique. Il existe également un registre de sécurité sur l'école où tout est consigné. Le Directeur précise qu'après chaque exercice un bilan est fait avec l'équipe pédagogique. En ce qui concerne l'évacuation incendie, l'exercice s'est déroulé de façon satisfaisante. Globalement, les enfants sont à l'écoute et respectent les consignes.

Une commission de sécurité passe tous les 3 ans dans l'école.

### ✓ **Covid : présentation des principaux changements de la mise à jour du dernier protocole sanitaire (école, alae)**

**Cas général** : suite au dernier protocole sanitaire rédigé par le ministre de l'Éducation nationale prenant en compte le contexte sanitaire actuel, la reprise se fait dans le respect des règles sanitaires décrites dans ce protocole (en date du 08/10/2021.). Ces règles permettent d'accueillir tous les élèves. Elles peuvent être adaptées en fonction de l'augmentation de la circulation du virus sur les territoires et des spécificités locales.

Les grands principes en sont :

- respect des gestes barrières,
- port du masque pour les adultes les collégiens et les lycéens dans les espaces clos,
- hygiène des mains,
- nettoyage et aération des locaux,
- plus de limitation du brassage des groupes.
- le nettoyage et la désinfection des locaux s'effectuent au moins une fois par jour.
- sur la pause méridienne, les espaces sont aménagés et l'organisation est conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation. Mais la stabilité des groupes n'est plus obligatoire,
- pas de restrictions à l'exercice des activités physiques et sportives.
- fermeture de la classe pour sept jours si un cas de covid.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires, mais en nombre limité après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque. Le détail de ce protocole est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'école élémentaire Alain Savary, voici les grands axes d'organisation mis en place à ce jour qui complètent ceux décrits dans le protocole sanitaire national en date du 08/10/2021 :

**Dans l'école**, la **circulation** de votre enfant sera établie par l'équipe pédagogique dans le respect des gestes barrières. Une salle est attribuée à chaque classe. **Les gestes barrières** continuent d'être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelle les plus efficaces contre la

propagation du virus. **Le lavage des mains** reste essentiel. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Le lavage des mains doit être réalisé, à minima à l'arrivée dans l'école, avant et après chaque repas, après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

**Le port du masque** : pour les adultes, les collégiens et les lycéens, le port d'un masque est obligatoire dans les espaces clos.

**La ventilation des classes et autres locaux** : l'aération des locaux est la plus fréquente possible.

**Pendant les récréations**, il y aura deux groupes séparés dans le temps : une récréation pour les cycles 2 et une récréation pour le cycle 3 (à compter du 08/11/2021).

**Sur l'Alae** : pour les élèves qui resteront sur le temps repas et Alae, l'animateur référent de chaque classe récupérera le groupe classe. Les temps d'animation se feront selon deux groupes (un groupe pour les classes de CP, CE1 et CE2 un groupe pour les classes de CM1 et de CM2) dans les salles d'animation et dans la cour, dans le respect des gestes barrières. Chaque groupe a des salles et des espaces extérieurs dédiés. Depuis la rentrée scolaire, les élèves mangent par classe selon des horaires spécifiques.

**L'accès aux bâtiments** sera limité à toute personne extérieure à l'école (parents, autres personnes...), les enfants seront récupérés par les familles à l'extérieur des bâtiments.

De retour à la maison, les enfants jettent leur matériel souillé (masques jetables, mouchoirs en papier...) et se lavent les mains.

#### ✓ **Test salivaires**

Les campagnes de tests salivaires en milieu scolaire vont reprendre, avec quelques modifications par rapport à l'année dernière. L'autorisation parentale sera valable pour toute l'année scolaire, donc pour tous les tests qui seront faits pendant l'année. Vous aurez toujours la possibilité de revenir sur votre décision, à n'importe quel moment de l'année. Les médiateurs de lutte anti-covid Éducation Nationale vérifieront ces autorisations parentales en début d'année, elles seront communiquées au laboratoire partenaire, l'école en gardera une copie. Avant chaque campagne de dépistage dans l'école, une fiche vous sera transmise indiquant la date du test et demandant quelques renseignements indispensables pour le laboratoire. Les familles pourront faire un préenregistrement en ligne sur le portail du laboratoire (le mode d'emploi vous sera communiqué avant chaque campagne). Le résultat des tests vous sera donné sous 24H. À l'heure actuelle, nous n'avons aucune information sur les dates de campagne de dépistage qui concerneront l'école élémentaire Alain SAVARY. Un certain nombre d'écoles de Colomiers a déjà réalisé ces tests cette année scolaire.

#### 5. **Sorties Spectacles Activités Projets de l'année : le projet d'école, les projets en cours (sorties, spectacles, actions envisagées : calendriers..., enseignement des langues...), prévision des différentes manifestations de l'année**

##### ✓ **Le projet d'école**

Le Projet d'École 2018-2022 a été validé par l'inspection de l'Éducation Nationale en juin 2018. L'équipe pédagogique a ainsi déterminé trois axes principaux avec pour chacun deux ou trois objectifs prioritaires.

**Titre** : Coopérer pour mieux se connaître et travailler ensemble

→ **AXE 1** La continuité dans les enseignements.

**Ses objectifs prioritaires sont** : de l'école au collège, favoriser et renforcer les liaisons inter et intra cycles- Harmoniser les supports et les pratiques - Communiquer autour des enseignements.

→ **AXE 2** Se construire à travers le sport, la culture et la santé.

**Ses objectifs prioritaires sont** : construire une culture commune et acquérir des repères culturels nécessaires pour participer à la vie sociale - S'exprimer par des activités physiques, sportives ou artistiques impliquant le corps - Mettre en pratique des comportements simples, respectueux des autres, de l'environnement et de sa santé.

→ **AXE 3 élaborer** des outils pour apprendre à coopérer, vivre ensemble et être autonome

**Son objectif prioritaire est** : donner du sens à sa présence à l'école en tant qu'élève citoyen.

Deux livrets semestriels de bilan de compétences scolaires pour chaque élève sont communiqués aux familles (fin janvier et fin juin). Depuis la rentrée 2016, un livret scolaire unique (LSU) a été mis en place au niveau national. L'enseignement de l'anglais est dispensé dans toutes les classes du CP au CM2.

##### ✓ **Les projets réalisés ou en cours pour ce 1<sup>er</sup> trimestre** :

- Le dispositif École et Cinéma est reconduit pour l'ensemble des classes de l'école qui assistera à 3 films
- Projet jardin avec différentes classes. Mise en place de carrés potagers en lien avec les serres municipales.
- 14 classes participent au prix littéraire des Incorruptibles.

##### Projets spécifiques Cycle 2 :

- Plusieurs projets avec le Pavillon Blanc : sortie art Nomad, spectacle « même les lions » ...
- Participation aux vendanges au musée de Lherm
- Plusieurs classes à la fête du battage au parc Duroch
- La classe du goût pour deux classes de CP : intervention de la DRMHL, Minjat est venu expliquer comment on fait le jus de pommes, le directeur (apiculteur également) a présenté des ruches et la fabrication du miel, intervention d'une safranière, d'un restaurateur étoilé ...

- une classe de CP-CE1 participe au dispositif Danse à l'École.

### Projets spécifiques Cycle 3 :

- Semaine des droits des enfants avec l'unicef : ateliers et visionnage d'un film au Cinéma le Grand Central.
- Visionnage d'un film d'animation « peuple loup » avec rencontre du producteur.
- Ateliers au Pavillon Blanc pour plusieurs classes : autour du roman policier « élémentaire mon cher Watson » avec des rencontres (auteur-libraire-bibliothécaire) + un escape game, ateliers création multimédia « devenir citoyen » ....
- Ateliers autour du mémorial de la Shoah
- Projet autour de Blum avec un projet intergénérationnel « raconte-moi Colomiers quand tu étais enfant » en lien avec le Pavillon Blanc
- Ateliers « portraits de cinéma » dans le cadre du festival BD au cinéma Grand Central
- Visite du festival de BD
- Élève ton blob : projet autour de l'espace et le voyage de Thomas Pesquet.
- Projet Bio-divers-Cité avec le Muséum de Toulouse.
- Visite de Toulouse + des expositions du Printemps de Septembre

La fête de décembre : le format sera à définir en fonction du protocole sanitaire qui sera en vigueur à ce moment-là.

### ✓ **Les cours optionnels de EILE (Enseignements Internationaux des Langues Étrangères) :**

Les enseignements optionnels d'EILE sont assurés par des enseignants mis à disposition des pays partenaires dans le cadre d'accords bilatéraux. Un recensement est fait l'année précédente dans les écoles pour évaluer le nombre d'enfants du CE1 au CM2 qui serait intéressé afin de déterminer les lieux et le nombre de groupes à prévoir pour l'année suivante.

Cette année, sur Colomiers des cours d'arabe littéraire sont proposés sur l'EE L. AUBRAC (+ élèves de H Boucher et Lamartine) et sur l'EE A.SAVARY (+ élèves de J Ferry). Ils ont lieu le mercredi après-midi de 13h30 à 15h sur l'EE L. AUBRAC et de 15h30 à 17h00 sur l'EE A.SAVARY avec des groupes de 25 élèves maximum.

### ✓ **Emploi civique**

Un emploi civique a été recruté sur l'école avec pour missions l'accompagnement de projets de classe et la réhabilitation de la BCD. Un second recrutement est envisagé en cours de période prochaine.

## **6. Questions et propositions de différentes actions des représentants des parents**

- ✓ Restauration scolaire : position de la mairie sur les repas (le local, le bio, repas équilibré...) ; est-il possible de visiter le centre de restauration municipale, de rencontrer la personne en charge des menus ?

Mme BOUBIDI : la visite du centre de Restauration municipale est possible sur demande écrite auprès du cabinet du Maire. La loi Egalim qui entre en vigueur en 2022 a pour objectif de fixer à 50% de produits bio et labellisés dans la restauration collective. A Colomiers, 25% des produits sont bio, labellisés dont 33% d'Occitanie. Le but sera d'augmenter ce % au maximum. Plus le centre de restauration est grand et plus il est difficile de trouver des produits labellisés ou bio en quantité. Il existe une application « qui dit miam » sur laquelle on retrouve le menu de la restauration scolaire, des allergènes présents... Cette application est en train de se développer et va évoluer dans le temps. L'idée est de partager de plus en plus de renseignements et de la coupler avec le portail famille.

- ✓ Point stationnement devant l'école : stationnements gênants (passage piéton) et manque de civisme

Plusieurs personnes stationnent sur les places prévues pour les bus et les places handicapées hors des horaires d'affluence. La tranquillité publique passe régulièrement, mais plutôt aux heures de pointe. Un rappel est fait pour respecter les espaces de stationnement, le couloir du bus, les places de stationnement PMR (personnes à mobilité réduite).

- ✓ Propositions d'actions ou d'aides des parents sur différents projets à mener

**Vente de calendriers réalisées par les élèves en classe** sur le thème « les jardins ». Les familles pourront s'en procurer directement à l'école ou sur le marché de Colomiers normalement le 11 décembre. L'API s'occupe de faire une demande à la mairie pour avoir un stand sur le marché le samedi 11 décembre afin de vendre ces calendriers ainsi que des gâteaux si cela est possible. Une commande de 750 calendriers est prévue. Une communication à destination des parents d'élèves sera prévue si certains parents veulent aider à la vente sur le marché.

Les autres actions menées les années précédentes ont peu rapporté à la coopérative scolaire ; la question se pose quant à la pertinence de les renouveler au vu de l'effort nécessaire pour les mettre en place.

Le Directeur de l'école :

Éric KEHAL

La secrétaire de séance :

Magali ORTUNO